

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0058308 ASSOII

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0085701

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Veele

Nom & Prénom : BERHIL FATAA

Date de naissance : 1941

Adresse : Jam 16 n° 20 - 22 B. Houria
MAY HASSAN - CASABLANCA

Tél. : 0522 908384 Total des frais engagés : 3000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hicham NAJI AMRANI
Médecin Lt. Colonel
Professeur Assistant
Pneumo-Phtisio-Allergoplogie
Hôpital Militaire Oued Eddahab Agadir
INPE 131226656

Date de consultation : 16.02.2023

Nom et prénom du malade : BERHIL FATAA Age : _____

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

lombalgie aigue.

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le 24/03/2023 Le : 24/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : BERHIL FATAA

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/02/2023	U1			 <p>Dr. NAJI AMRANI Médecin Lt. Colonel Professeur Assistant Spécialité : Allergologie Idahab - Agadez N° 26656</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	20/02/2023	IPM Toubouli	3000,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

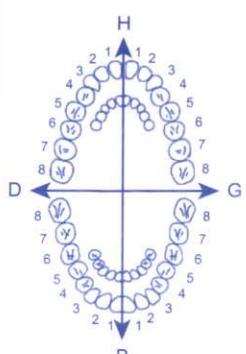
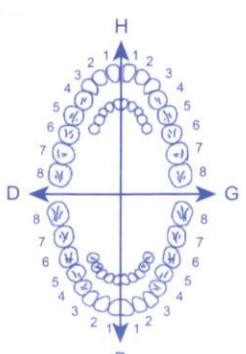
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE IRM MAARIF

Dr. BERRADA M.
Radiologue

Dr BENYAHIA Z.
Radiologue

Domiciliation bancaire : Compte N°022 780 000 162 000 500114274 SGMB Agence Palmiers-MAARIF
Patente : 34770967 I.F :1087675

Casablanca, le 20/02/2023

Facture

Nom & Prénom : **Mme BERHIL FATNA**

Date d'examen : 20/02/2023

Examen(s)	
IRM LOMBAIRE	
Montant TOTAL	3000 DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
TROIS MILLE DH

*CENTRE IRM MAARIF
BERRADA M. BENYAHIA Z.
17, Rue Med Bahi
Tél: 0522 23.23.12
Fax: 0522 25.38.73*

المملكة المغربية
القوات المسلحة الملكية
القيادة العليا للمنطقة الجنوبية
المستشفى العسكري وادي الذهب



ROYAUME DU MAROC
FORCES ARMEES ROYALES
ETAT MAJOR-ZONE SUD
HOPITAL MILITAIRE OUED EDDAHAB

ORDONNANCE

Dr. Hicham NAJI AMRANI
Médecin Lt Colonel
Professeur Assistant
Pneumo-Phthisio-Allergologie
Hôpital Militaire Oued Eddahab - Agadir
N°PE 231226656

16/02/2023

FAT NA

TBP An 2023 Lumbain

An lombair

- Lombalgie chronique avec
opposition rectale d'importance
fréquente chez une patiente
62 ans, sans lien avec la ménopause.

Dr. Hicham NAJI AMRANI!
Médecin Lt Colonel
Professeur Assistant
Pneumo-Phthisio-Allergologie
Hôpital Militaire Oued Eddahab - Agadir
N°PE 231226656

f Naji



عيادة طبية للفحص بالأشعة

CABINET DE RADIOLOGIE DU MAARIF

IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE

Dr. BENYAHIA Zakaria
C.E.S de Radiologie

Dr. BERRADA Mohamed
C.E.S de Radiologie

■ I.R.M. (1,5 Tesla)

■ SCANNER VCT

(64 Barettes)

Angioscanner

Corosscanner

colosscanner

Denta-Scanner

■ SCANNER CORPS ENTIER

■ DENSITOMETRIE BIOPHOTONIQUE

■ RADIOLOGIE NUMERIQUE

■ MAMMOGRAPHIE NUMERIQUE

■ PANORAMIQUE DENTAIRE NUMERIQUE

■ ECHO-DOPPLER COULEUR

16, Rue Mohamed BAHI
(EX. Rue Meissonier)
en face du bureau de pointage
des taxis - Maârif

20 100 Casablanca
Radiologie du Maârif :

Tél. : 05.22.25.74.82

05.22.25.30.30

05.22.23.79.34

Fax : 05.22.23.77.05

I.C.E : 001745076000019

Centre IRM du Maârif :

IRM : 05.22.23.23.12

05.22.99.30.31

Fax : 05.22.25.38.73

irm-maarif@hotmail.fr

I.C.E : 001744959000074

Patente : 34770967

I.F. : 1087675

Casablanca, le 20/02/2023

Mme. BERHIL FATNA
DR NAJI AMRANI HICHAM

IRM LOMBAIRE:

Technique :

Antenne : Rachis.

Séquences: * Pondérations T1 et T2, plan sagittal.

* Pondérations T1, plan axial.

Produit de contraste : Sans.

Description :

- Antélisthésis L4 sur L5.

- Remaniements arthrosiques étagés avec dégénérescence discale et ostéophytes angulaires.

- Tassement du corps de L1 sans recul du mur vertébral postérieur.

- Présence d'un petit débord discal médian à l'étage L4-L5 et L5-S1, responsables d'un comblement de l'espace péridural antérieur et d'une empreinte sur le sac dural en regard.

- Aspect dégénératif étagé des disques. (Les disques sont hypointenses sur la séquence T2).

- Absence de conflit disco radiculaire au niveau des autres étages.

- Les mensurations canalaires sont normales.

- Pas d'anomalie du filum terminal.

AU TOTAL :

* REMANIEMENTS ARTHROSIQUES AVEC ANTÉLISTHÉSIS L4 SUR L5.

* TASSEMENT DU CORPS VERTÉBRAL DE L1 SANS RECUL DU MUR VERTÉBRAL POSTÉRIEUR.

* PETITES HERNIES DISCALES L4-L5 ET L5-S1 MÉDIANES.

Dr. BERRADA M.

Avec mes amicales salutations.

CENTRE DE RADILOGIE
BERRADA M.
17, Rue Ben Yahiya
Tél. : 0522.23.23.23
Fax : 0522.23.23.23

المملكة المغربية
القوات المسلحة الملكية
القيادة العليا للمنطقة الجنوبية
المستشفى العسكري وادي الذهب



ROYAUME DU MAROC
FORCES ARMEES ROYALES
ETAT MAJOR-ZONE SUD
HOPITAL MILITAIRE OUED EDDAHAB

16/02/2023

ORDONNANCE

IRM

Dr. HICHEM NAJI AMRANI
Medecin Lt. Colonel
Professeur Assistant
Hôpital Militaire Oued Eddahab - Agadir
N°INPE : 131226656

RERN

Dr. HICHEM NAJI AMRANI
Medecin Lt. Colonel
Professeur Assistant
Hôpital Militaire Oued Eddahab - Agadir
N°INPE : 131226656

Dr. HICHEM NAJI AMRANI
Medecin Lt. Colonel
Professeur Assistant
Hôpital Militaire Oued Eddahab - Agadir
N°INPE : 131226656

les symptômes

- Lombalgia chroniques avec aggravation
récente et importante fonctionnelle
chez une patiente de 30 ans,

service pour asthénie avec HTA.
contrôle.

- TSH fonctionnelle

CENTRE IRM MAARIF
BERRADA M. BENYAHIA Z.
17, Rue Med Bahi
Tél: 0522.24.23.12
Fax: 0522.25.38.73

new

Dr. HICHEM NAJI AMRANI
Medecin Lt. Colonel
Professeur Assistant
Hôpital Militaire Oued Eddahab - Agadir
N°INPE : 131226656

Dr. HICHEM NAJI AMRANI
Medecin Lt. Colonel
Professeur Assistant
Hôpital Militaire Oued Eddahab - Agadir
N°INPE : 131226656